

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-222 du 17 septembre 1975

portant nomination d'un Conseiller Technique Juridique à la Présidence de la République, de Directeurs Généraux, de Directeurs Généraux Adjoints et de Directeurs dans les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°74-68 du 18 novembre 1974, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Révolution, du Bureau Politique dudit Conseil, des Conseils Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution et l'ordonnance N°75-56 du 14 août 1975 qui l'a modifiée ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°75-78 du 1er avril 1975, déterminant les directions générales et directions des Ministères et les décrets modificatifs subséquents ;
Sur proposition du Président du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade AGOLI-AGBO Paul, Magistrat, est nommé Conseiller Technique Juridique du Président de la République.

ARTICLE 2 - Sont nommés au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en qualité de :

- | | |
|---|---|
| - Directeur Général du Ministère | : Camarade ADJIN Léonard, Secrétaire des Affaires Etrangères, |
| - Directeur des Etudes et de la Planification | : Camarade HAZOUME Guy, Secrétaire des Affaires Etrangères. |

.../...

ARTICLE 3 - Sont nommés au Ministère des Finances en qualité de :

- Directeur Général du Ministère : Camarade GRIMAUD Albert, Administrateur Civil,
- Directeur des Impôts : Camarade BANKOLE Alexis, Administrateur Civil.

ARTICLE 4 - Sont nommés au Ministère de l'Education Nationale en qualité de :

- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade AMOUSSOUGBO KOUASSI Basile, Instituteur,
- Directeur Général de la Société Nationale de Papeterie et de Librairie (SONAPAL) : Camarade HOUEDAKO Koovi, Professeur
- Directeur Général Adjoint de la Société Nationale de Papeterie et de Librairie (SONAPAL) : Camarade DJAUGA Mamadou, Professeur.

ARTICLE 5 - Sont nommés au Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme en qualité de :

- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade AHOUANMENOUE Jérôme, précédemment Directeur du Commerce Intérieur,
- Directeur Général Adjoint de la Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau (SDEE) : Camarade TAMBAMOU Louis, précédemment en service à la SONACO,
- Directeur des Mines, de la Géologie et des Hydrocarbures : Camarade TSWALASSOU Gratien, Ingénieur des Mines,
- Directeur à l'Importation de la Société Dahoméenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce (SODAIC) : Camarade SOUDE Pascal, Administrateur Civil,
- Directeur Général Adjoint de la Société Nationale des Huileries du Dahomey (SNAHDA) : Camarade AGOSSA Polycarpe, Administrateur Civil,
- Directeur Général Adjoint de la Société de Commercialisation Agricole du Dahomey (SOCAD), cumulativement avec ses fonctions actuelles : Camarade FAKOREDE Azaria, Ingénieur des Travaux Statistiques,
- Directeur Général de la Société Dahoméenne des Matériaux de Construction (SODAMAC) : Camarade ALIDOU BOUKARY, Administrateur Civil,

- Directeur Général Adjoint et Directeur Technique de la Société Dahoméenne des Matériaux de Construction (SODAMAC) : Camarade GLIKOU Théophile, Ingénieur des Mines,
- Directeur Général de la Société Nationale d'Équipement (SONAE) : Camarade MEHOU LOKO Gilbert, Administrateur Civil,
- Directrice du Commerce Intérieur : Camarade FABOUMY Reine, précédemment en service à la Direction du Commerce Intérieur.

ARTICLE 6 - Sont nommés au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité en qualité de :

- Directeur Général du Ministère : Camarade AZODOGBEHOU Codjo François, Professeur,
- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade GOGAN Dagbégnon Mathias, Administrateur Civil,
- Directeur de l'Administration Territoriale : Camarade JOHNSON Godfrid, Administrateur Civil,
- Directeur des Affaires Financières et Administratives : Camarade SACRAMENTO Grégoire, Attaché Administratif,
- Préfet de la Province du Zou : Camarade MONTEIRO Armand, Chargé de Recherches.

ARTICLE 7 - Sont nommés au Ministère des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications en qualité de :

- Directeur des Routes et Ponts : Camarade TOKPASSI Benoît, Ingénieur des Travaux Publics,
- Directeur des Affaires ~~Financières et Administratives~~ **Financières** : Camarade TAMOU Joseph, Administrateur Civil,
- Inspecteur Général des Travaux Publics : Camarade GBAGUIDI Victorien, Ingénieur Principal en Chef des Travaux Publics.
- Directeur Général Adjoint du Port Autonome de Cotonou : Camarade ELEGBE Samuel, **Ingénieur des Travaux Statistiques**,
- Directeur Technique du Port Autonome de Cotonou : Camarade AHLONSOU Daniel, Adjoint Technique des Travaux ~~Publics~~ **Publics**

ARTICLE 8 - Sont nommés au Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative en qualité de :

- Directeur du CARDER de l'Atacora : Camarade GBEGBELEGBE Patrice, Ingénieur des Services Agricoles,
- Directeur du CARDER du Mono : Camarade TCHAOU Thomas, Ingénieur Adjoint des Services Agricoles,
- Responsable de la Production du District Rural de Kétou : Camarade GBODJINOU Sévérin, Ingénieur des Services Agricoles,
- Responsable de la Production du District Rural de Dangbo : Camarade BATCHO Joseph, Conducteur des Services Agricoles,
- Responsable de la Production du District Rural de Houliènou : Camarade ATOUMI Thimothée, Conducteur des Services Agricoles,
- Responsable de la Production du District Rural de Porto-Novo : Camarade DOSSOU Etienne, Conducteur des Services Agricoles,
- Responsable de la Production du District Urbain de Cotonou I : Camarade SOTTIN Célestin, Assistant d'Elevage,
- Responsable de la Production du District Urbain de Cotonou II : Camarade GBEDJI Maxime, Assistant d'Elevage,
- Responsable de la Production du District Rural d'Aplahoué : Camarade AKLE Jonas, Ingénieur des Services Agricoles,
- Responsable de la Production du District Rural de Bopa : Camarade ZANNOU Gabriel Ange, Conducteur des Services Agricoles,
- Responsable de la Production du District Rural de Savè : Camarade DANHOUNSI Emmanuel, Spécialiste en Recherche Tabacole,
- Responsable de la Production du District Rural de Nikki : Camarade GBAGUIDI Robert, Assistant d'Elevage,
- Responsable de la Production du District Rural de Ouaké : Camarade ZACHARI Amidou, Conducteur des Services Agricoles,
- Responsable de la Production du District Rural de Tanguiéta : Camarade YEGBE Agossou, Conducteur des Services Agricoles,
- Directeur de l'Enseignement Agricole et de la Recherche Agronomique par intérim : Camarade AZIADOME K. Norbert, Ingénieur Principal des Travaux Publics,

- Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) : Camarade VINYOR Robert, Ingénieur des Services Agricoles,
- Directeur Général du Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FAS) : Camarade ABOUDOU Alassane, Administrateur Civil,
- Directeur Général de la Société Nationale d'Armement et de Pêche (SONAPECHE) : Camarade CAKPO Paul, Administrateur Civil,
- Directeur Général Adjoint et Directeur Technique de la Société Nationale d'Armement et de Pêche (SONAPECHE) : Camarade LOKO OLAWOLE Théophile, Docteur Océanographe.

ARTICLE 9 - Sont nommés au Ministère de l'Information et de l'Orientation Nationale en qualité de :

- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade ALAVO Jean Didier, Professeur,
- Directeur de l'Information et de la Propagande : Camarade AMOUSSOU Gualbert, Professeur,
- Directeur Général de l'Office National d'Edition de Presse et d'Imprimerie (ONEPI) : Camarade LALEYE ABIODOUN Emmanuel, Professeur.

ARTICLE 10 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 17 septembre 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

Le Ministre des Finances,


Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 10 CS 6 CNR 6
Ministères 26 DGM 13 Intéressés
50 DP 4 SGG 4 SPD 2 DEP-DAFA 26
DPE-DGAJL-INSAE 6 - Sociétés et
Services intéressés 50 DB-DCF 2
DC-Solde 2 Trésor 4 DI 4 IAA 1
DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 4 DSN4
JORD 1